

**AVENIR  
PLUS**  
Start'up 

**BOOSTEZ VOTRE  
DÉVELOPPEMENT  
AVEC UNE  
SOLUTION SIMPLE  
ET PERSONNALISÉE**

**AFFACTURAGE**



 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

# UN FACTOR RECONNU

**Société Générale Factoring est une filiale à 100 % de Société Générale.** Société Générale Factoring propose à une clientèle de professionnels, de TPE, de PME, de grandes entreprises, d'associations, des solutions de financement, de garantie et de gestion de leurs créances commerciales.

**Société Générale Factoring est le premier factor certifié pour la qualité de ses services par l'AFAQ<sup>(1)</sup> selon la norme ISO 9001.**

**PREMIER  
FACTOR  
CERTIFIÉ**

in'fact



(1) Association française pour l'assurance de la qualité.

# L'OFFRE



## UN FINANCEMENT OPTIMISÉ DE VOTRE TRÉSORERIE

- Vous gérez votre trésorerie en fonction de vos besoins.
- Vous pouvez ainsi payer plus rapidement vos fournisseurs et obtenir de meilleures conditions.
- Vous financez sereinement le développement de votre activité.

## LA GARANTIE CONTRE LE RISQUE D'INSOLVABILITÉ DE VOS CLIENTS APPROUVÉS PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

- Vous protégez votre rentabilité et sécurisez votre développement.
- Vous êtes commercialement plus réactif.

## LA GESTION DE VOS FACTURES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FACTORING

- Vous simplifiez au maximum la gestion de votre poste clients.
- Vous limitez vos tâches administratives et vous vous consacrez entièrement au développement de votre chiffre d'affaires.

## UN OUTIL DE PILOTAGE PERFORMANT SUR INTERNET

- Vous effectuez vos transactions sur un site sécurisé.
- Vous suivez l'évolution de vos créances en temps réel par facture et par client.

- *Le financement sous 48 h sur votre compte.*
- *Une capacité de financement pouvant aller jusqu'à 200 000 €.*
- *Un financement à hauteur de 90 % du montant des factures cédées<sup>(2)</sup>.*

- *Vous êtes garanti contre le risque de défaillance judiciaire de votre client (liquidation judiciaire, redressement judiciaire).*
- *Le paiement de vos factures est assuré à hauteur de l'approbation délivrée par Société Générale Factoring.*

- *Société Générale Factoring s'occupe de tout : recouvrement des factures, encaissements et affectation des règlements.*

in'fact

- *in'fact* vous permet de visualiser en temps réel l'évolution du traitement de vos créances (règlements de vos clients, actions de relance effectuées par Société Générale Factoring...).
- *Vous pilotez votre activité.*

(2) La retenue de garantie est égale à 10 % avec un minimum de 2 000 € constitué progressivement.

# LES AVANTAGES



## UN CONTRAT ACCESSIBLE

- pour les **Start-up** et les **professionnels**,
- **dès la création** de l'entreprise,
- **sans la nécessité** de transmettre son 1<sup>er</sup> bilan,
- pour de nombreux secteurs d'activité.

## UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET DE FINANCER JUSQU'À 200 000€ <sup>(3)</sup>

## DES PROFESSIONNELS À VOTRE DISPOSITION POUR

- vous apporter au quotidien la **trésorerie nécessaire** à votre activité,
- vous **garantir le paiement des factures** approuvées,
- vous informer sur l'évolution de la **santé financière de vos clients**,
- vous accompagner dans la **gestion de vos factures**,
- vous informer sur la **gestion du poste clients**,
- vous **libérer du temps** pour vous consacrer pleinement à votre activité.

## UNE TARIFICATION SIMPLE, CLAIRE ET ÉVOLUTIVE SELON VOTRE ACTIVITÉ

Vous maîtrisez le coût des services que vous utilisez en connaissant à l'avance le principe de la tarification :

- un **abonnement mensuel**<sup>(4)</sup>,
- une **commission de cession**<sup>(5)</sup> par facture pour faciliter votre trésorerie,
- **pas de frais supplémentaires au contrat** (aucun frais par facture supplémentaire, ouverture de compte client et actes de gestion gratuits),
- **pas de frais de renouvellement du contrat** Société Générale Factoring,
- **pas de frais de dossier.**

<sup>(3)</sup> Selon les conditions contractuelles. <sup>(4)</sup> Les 3 premiers mois de l'abonnement sont payés à la souscription, puis par prélèvements mensuels sur votre compte. <sup>(5)</sup> Si votre client ne règle pas la facture à échéance, à partir du 15<sup>e</sup> jour de retard une commission sera appliquée sur le montant TTC de la facture jusqu'à son paiement (commission de cession + 5 %).

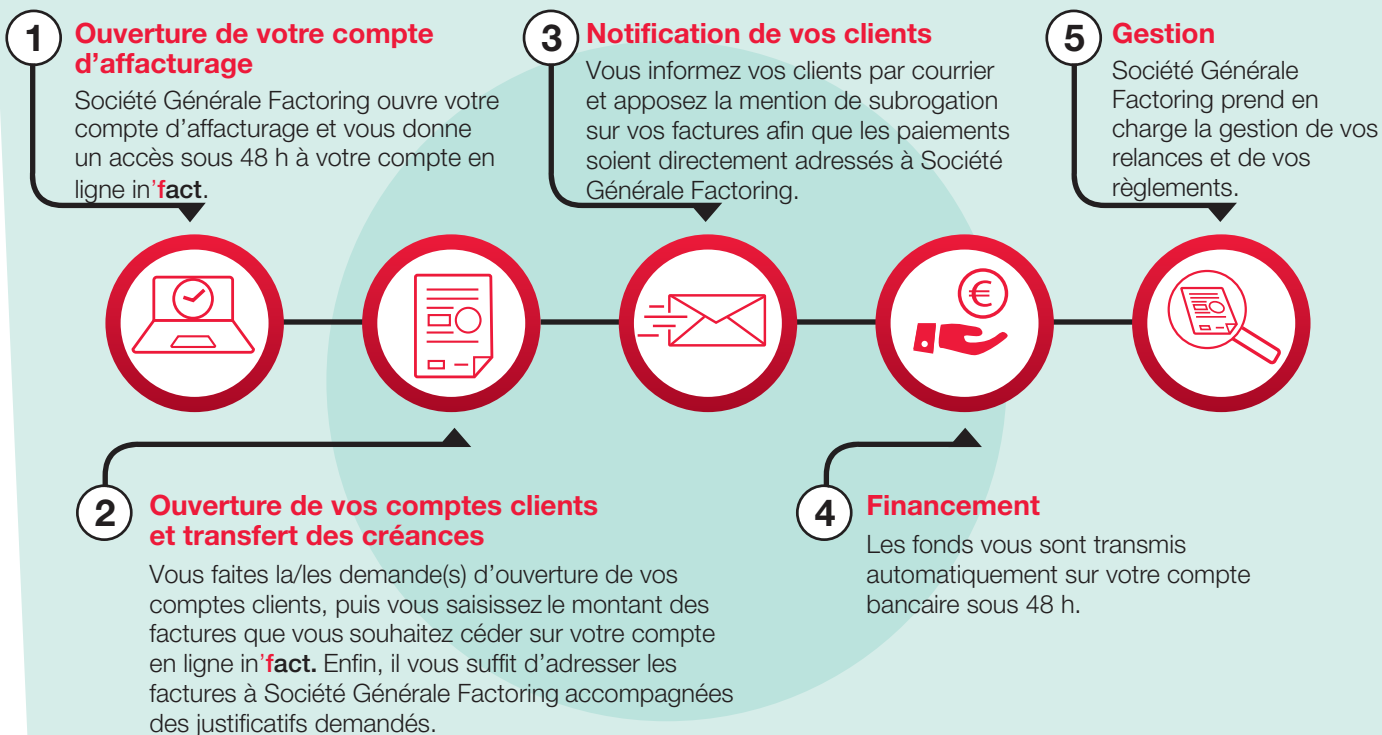
# LE FONCTIONNEMENT



## UN ACCOMPAGNEMENT EN 5 ÉTAPES CLÉS

- Votre Conseiller Société Générale évalue votre besoin avec vous.
- Vous complétez ensemble votre souscription avec les justificatifs nécessaires.
- Après analyse, vous signez votre contrat avec votre Conseiller Société Générale.
- Société Générale Factoring vous ouvre un compte d'affacturage sur le site transactionnel in'fact qui vous permettra de réaliser l'ensemble de vos opérations.
- Un Conseiller Société Générale Factoring vous contacte et vous accompagne pour le démarrage et lors de votre première cession de facture.

## VOTRE CONTRAT DE L'OUVERTURE À LA GESTION



# À VOS CÔTÉS

|  
pour en savoir plus



## CONTACTEZ

**votre Conseiller** en agence



## CONNECTEZ-VOUS

**entreprises.societegenerale.fr**



## CONTACTEZ

**l'assistance commerciale de  
Société Générale Factoring**

**0 800 005 693**

Service & appel  
gratuits

